FORUMS POUR LES CONSOMMATEURS

PRISE DE SANG

Par Luckas Posté le 25/01/2023 à 12h36

Bonjour à tous
Voilà j'ai eu une suspension permis pour 3 mois pour cause (alcoolémie) et je devrais faire une prise de sang qui comporte le NF, CDT, GAMMA GT, et VGM j'ai arrêté l'alcool après les fête de fin d'année y'a t'il des risques qu'il trouve ?
Et devrais-je arrête de fume là cigarette ?
Ds la prise de sang peut-il trouvé des reste du cannabis sachant que je fume occasionnellement comme 1 fois par semaine

Je vous remercie beaucoup pour vos réponses
Cordialement luckas

1 RÉPONSE

Moderateur - 26/01/2023 à 09h48

Bonjour,

Les examens qui vous ont été prescrits pour la récupération de votre permis de conduire correspondent à une recherche d'alcoolisation régulière. Ces indicateurs mettent de plusieurs semaines (2 semaines pour le CDT, 4 pour les gama-GT) à plusieurs mois (jusqu'à 4 mois maximum pour le VGM) pour diminuer de moitié après l'arrêt de la consommation d'alcool. Il ne nous est pas possible de dire si, dans votre cas, votre mois d'arrêt (environ) sera suffisant pour faire rentrer vos taux dans les normes. La "hauteur" de ces taux est dépendante de l'ampleur de votre consommation avant votre arrêt et, pour certains, elle peut être influencée par d'autres facteurs comme par exemple la prise d'un traitement médical, ou la sensibilité personnelle de vos organes à l'alcool.

Vous n'avez pas spécialement à arrêter la cigarette pour récupérer votre permis. Fumer du tabac n'est pas incompatible avec la conduite automobile. Cependant nous vous recommandons de le faire pour votre santé !

Enfin, sachez que si le cannabis n'est pas recherché avec un test ou une analyse spécifique, il ne peut pas être trouvé "accidentellement". Les recherches qui vous ont été prescrites ne permettent pas de le trouver. Cependant attention : une commission médicale peut demander des analyses complémentaires si elle a des doutes et on peut tout à fait demander à faire tester la présence de drogues pour une personne qui s'est fait suspendre son permis pour cause d'alcoolémie excessive. Ce n'est semble-t-il pas le cas pour vous pour le moment mais c'est une possibilité.

NB : fumer "un joint par semaine" n'est pas une consommation occasionnelle. C'est une consommation régulière. Certes peu importante mais la régularité est là et la prise de cannabis n'est pas suffisamment espacée dans le temps pour vous garantir un résultat négatif aux tests de dépistage routier. Faites attention si vous devez reprendre le volant !

Cordialement,

le modérateur.